

VILLE DE MOULINS-LES-METZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20250325-2025-06DCM-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

Rapport de présentation COMPTE ADMINISTRATIF 2024



Conseil municipal du 25 mars 2025

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL VILLE

1 – INFORMATIONS GENERALES	2
1.1 – EXÉCUTION DU BUDGET principal - RESULTAT	2
1.2 – EXÉCUTION DU BUDGET principal – RAR (Restes A Réaliser)	3
2 – PRESENTATION GENERALE - VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET	4
3 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF	5
3.1 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5
3.1.1 - Les dépenses d'équipements	6
3.1.2 - Les dépenses financières	6
3.1.3 - Évolution dépenses réelles	7
3.1.4 - Les dépenses d'ordre	7
3.2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7
3.2.1 - Chapitre 13 : Subventions d'investissement	8
3.2.2 - Le compte 16	8
3.2.3 - Le compte 10	8
3.2.4 - Chapitre 138	9
3.2.5 - Chapitre 024 « Produits des cessions »	9
3.2.6 - Les mouvements d'ordre	9
3.3 – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
3.3.1 – Chapitre 011 - Charges à caractère général	10
3.3.2 – Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées	12
3.3.3 – Chapitre 65 - Charges de gestion courante	12
3.3.4 – Chapitre 66 - Charges financières	12
3.3.5 – Chapitre 67 - Charges spécifiques	13
3.3.7 – Les opérations d'ordre	13
3.4 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13
3.4.1 – Chapitre 013 : Atténuation de charges	14
3.4.2 – Chapitre 70 : Produits des services du domaine	14
3.4.3 – Chapitre 73 : Impôts et taxes	15
3.4.4 – Chapitre 731 : Fiscalité locale	15
3.4.5 – Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	15
3.4.6 – Chapitre 75 : Produits de gestion courante	16
3.4.7 – Chapitre 76 : Produits financiers	16
3.4.8 – Chapitre 77 : Produits spécifiques	16
3.4.9 – Les opérations d'ordre	16
4 – ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16
6 – VUE D'ENSEMBLE GENERALE	16
7 – LA DETTE	17
8 – LA FISCALITE	18
9 – IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	19

1 – INFORMATIONS GENERALES

1.1 – EXÉCUTION DU BUDGET principal - RESULTAT

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	DEPENSES (mandats émis)	RECETTES (titres émis)	REPRISE DES RESULTATS EXERCICE ANTERIEUR	RESULTAT OU SOLDE	
TOTAL DU BUDGET	6 449 131,49	8 126 231,94	1 979 745,51	A1	3 656 845,96
Investissement	1 661 893,39	2 592 677,77	181 282,52	A2	1 112 066,90
Dont 1068		547 274,25			
Fonctionnement	4 787 238,10	5 533 554,17	1 798 462,99	A3	2 544 779,06

RESTES A REALISER N-1				
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
TOTAL DES RAR	1 848 875,92		B1	-1 848 875,92
Investissement	1 848 875,92		B2	-1 848 875,92
Fonctionnement			B3	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
TOTAL	A1 + B1	1 807 970,04
Investissement	A2 + B2	-736 809,02
Fonctionnement	A3 + B3	2 544 779,06

Les réalisations (mandats et titres) de l'exercice 2024 (hors résultats 2023) s'élèvent à :

8.126.231,94 € en recettes

6.449.131,49 € en dépenses

ce qui aboutit à un excédent de **1.677.100,45 €** (contre un excédent de 1.372.885,80 € en 2023).

En réincorporant les résultats dégagés fin 2023, on obtient **un excédent global à l'issue de ce compte qui s'élève à 3.656.845,96 €** (contre 2.693.577,01 € en 2023), et à **1.807.970,04 €** (contre 1.965.020,24 €) après prise en compte des restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2024.

En section de fonctionnement,

Le résultat entre les recettes encaissées (5.533.554,17 €) et les dépenses réalisées (4.787.238,10 €) présente un excédent de 746.316,07 € (contre 1.025.046,03 € en 2023), auquel s'ajoute le résultat reporté à la fin de l'année 2023 pour donner un excédent global de **2.544.779,06 €**.

En section d'investissement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 1.661.893,39 € pour 2.592.677,77 € de recettes directes. Le résultat constaté auquel on ajoute le résultat 2023 aboutit à un excédent de 1.112.066,90 € (hors restes à réaliser). Le résultat constaté après réincorporation des restes à réaliser aboutit à un déficit de **736.809,02 €**.

Considérant que le résultat de fonctionnement est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement

et

- le solde de tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou en report à la section de fonctionnement

La section d'investissement présentant un besoin de financement, ce résultat a été repris, dès le budget primitif 2025, de la façon suivante :

- 1.807.970,04 € en report en section de fonctionnement,
- 736.809,02 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement dégagé au 31/12/2024.

1.2 – EXÉCUTION DU BUDGET principal – RAR (Restes A Réaliser)

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES

Chap.	Libellés	Dépenses engagées non mandatées
-------	----------	---------------------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		1 848 875,92
101	Aménagements espaces verts	10 368,00
102	Cimetières	17 140,66
103	Acquisition de terrains	
105	Acquisition matériels informatique	7 443,38
108	Acquisition matériels incendie	367,32
109	Acquisition matériels divers	11 671,98
111	Travaux Groupe scolaire Verlaine	213 465,92
112	Travaux groupe scolaire Centre	
113	Travaux Centre Jules Verne	
114	Presbytère Saint-Pierre	
115	Presbytère Centre	
116	Travaux Château Fabert	17 577,97
117	Travaux gymnases	6 001,39
118	Travaux vestiaires et stades	
119	Travaux Tennis de la Saussaie	1 439 552,00
120	Travaux Eglise Centre	66 696,71
121	Travaux Eglise Saint-Pierre	20 103,78
124	Ateliers Municipaux	
127	Travaux de voiries	1 296,00
128	Travaux de réseaux	27 062,39
134	Travaux Bâtiment Mairie	480,00
137	Illuminations	
140	Autres aménagements urbains	
142	Installation vidéoprotection	
143	Collections et œuvres d'art	
144	Travaux Jules Ferry	288,42
20	Immobilisations incorporelles	9 360,00
204	Subventions d'équipement	
23	Immobilisations en cours (travaux), dont <i>Agencement et aménagement terrains</i> <i>Constructions</i>	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		0,00
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges spécifiques	

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES

Chap.	Libellés	Recettes engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		0,00

2 – PRESENTATION GENERALE - VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 787 238,10 €	5 533 554,17 €
	Section d'investissement	1 661 893,39 €	2 592 677,77 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Excédent ou déficit de fonctionnement N-1		1 798 462,99 €
	Excédent ou déficit d'investissement N-1		181 282,52 €
TOTAL EXERCICE		6 449 131,49 €	10 105 977,45 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	1 848 875,92 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 848 875,92 €	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 787 238,10 €	7 332 017,16 €
	Section d'investissement	3 510 769,31 €	2 773 960,29 €
	TOTAL CUMULE	8 298 007,41 €	10 105 977,45 €

3 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF

3.1 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellés	CA 2024				Rappel C.A. 2023		Evolution
		Prévisions + Restes à réaliser	Réalisé	% Exécution	Reste à réaliser	Réalisé	Restes à réaliser	2024/2023

20	Immobilisations incorporelles	17 760	8 400	47,30%	9 360		17 760	
204	Subventions d'équipement	145 180	145 180	100,00%		145 375		-0,13%
23	Immobilisations en cours (travaux), dont Agencement et aménagement terrains Constructions	3 000 3 000		0,00%				
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 228 979	1 160 469	35,94%	1 839 516	377 770	710 797	207,19%
101	Aménagements espaces verts	46 202	23 898	51,73%	10 368	19 983	30 052	19,59%
102	Cimetières	37 589	7 457	19,84%	17 141	69 007	3 239	-89,19%
103	Acquisition de terrains	20						
105	Acquisition matériels informatique	32 455	24 295	74,86%	7 443	16 303	8 785	49,02%
108	Acquisition matériels incendie	4 000	3 190	79,76%	367	6 254		-48,99%
109	Acquisition matériels divers	218 551	170 514	78,02%	11 672	82 248	42 026	107,32%
111	Travaux Groupe scolaire Verlaine	534 503	288 564	53,99%	213 466	40 716	263 803	608,72%
112	Travaux groupe scolaire Centre	17 600	13 169	74,83%		978		1246,55%
113	Travaux Centre Jules Verne	8 720	3 602	41,31%		630		471,80%
116	Travaux Château Fabert	71 831	18 004	25,06%	17 578	14 937	4 031	20,53%
117	Travaux gymnases	12 800	2 012	15,72%	6 001	7 023		-71,35%
118	Travaux vestiaires et stades	10 767	10 221	94,93%				
119	Travaux Tennis de la Saussaie	1 546 599	73 164	4,73%	1 439 552	25 788	42 599	183,71%
120	Travaux Eglise Centre	113 051	45 433	40,19%	66 697	2 520	38 451	1702,89%
121	Travaux Eglise Saint-Pierre	36 382	14 714	40,44%	20 104	1 157	8 332	1172,00%
124	Ateliers Municipaux	200	180	90,00%		7 980		-97,74%
127	Travaux de voiries	148 772	134 155	90,18%	1 296	445	122 572	30047,26%
128	Travaux de réseaux	233 876	184 420	78,85%	27 062	19 239	68 676	858,59%
134	Travaux Bâtiment Mairie	86 924	83 443	96,00%	480	36 209	76 894	130,45%
137	Illuminations	10 000	7 597	75,97%		122		6109,40%
140	Autres aménagements urbains	1 337	1 337	100,00%		0	1 337	
142	Installation vidéoprotection	50 000	48 740	97,48%		20 080		142,73%
143	Collections et œuvres d'art	350		0,00%		150		-100,00%
144	Travaux Jules Ferry	6 450	2 357	36,54%	288	6 000		
	Total des dépenses d'équipement	3 394 919	1 314 049	38,71%	1 848 876	523 145	1 439 354	151,18%
10	Dotations, fonds divers	19 000		0,00%				
16	Remboursement d'emprunts	225 000	184 597	82,04%		199 905		-7,66%
26	Participations	2 500	2 500	100,00%				
27	Autres immobilisations financières	0						
	Total des dépenses financières	246 500	187 097	75,90%	0	199 905	0	-6,41%
	Total des dépenses réelles d'invest.	3 641 419	1 501 145	41,22%	1 848 876	723 049	1 439 354	107,61%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	310 125	160 748	51,83%		181 248		-11,31%
198	Neutralisation des subventions N-1	290 125	145 375	50,11%		145 750		
21	Immobilisations corporelles	20 000	15 373	76,87%		35 498		
041	Opérations patrimoniales	162 000	0	0,00%		0		
21	Autres agencements	162 000						
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	472 125	160 748	34,05%	0	181 248	0	-11,31%
	TOTAL	4 113 544	1 661 893	40,40%	1 848 876	904 297	1 439 354	83,78%
	Déficit N-1							
	TOTAL	4 113 544	1 661 893			904 297		

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **1 501 145 €** (contre 723.049 € en 2023). A ces réalisations, il faut ajouter les dépenses engagées à reporter sur le budget 2024 pour 1 848 876 € (contre 728 557 € en 2023).

3.1.1 - Les dépenses d'équipements

Elles regroupent les études, les travaux, les acquisitions de terrains et de matériels. Elles s'élèvent à **1 314 049 €**, soit **38,71 %** (contre 33,34 % en 2023) des crédits votés hors restes à réaliser et **93,17 %** en incorporant les restes à réaliser. Les dépenses d'équipement se répartissent principalement comme suit (hors restes à réaliser) :

- Environnement, aménagements et services urbains :	407 785 €	31,033%
- Enseignement :	301 733 €	22,962%
- Sports, culture, jeunesse :	169 508 €	12,900%
- Services généraux :	289 843 €	22,057%
- Attributions de compensation d'investissement	145 180 €	11,048%

3.1.2 - Les dépenses financières

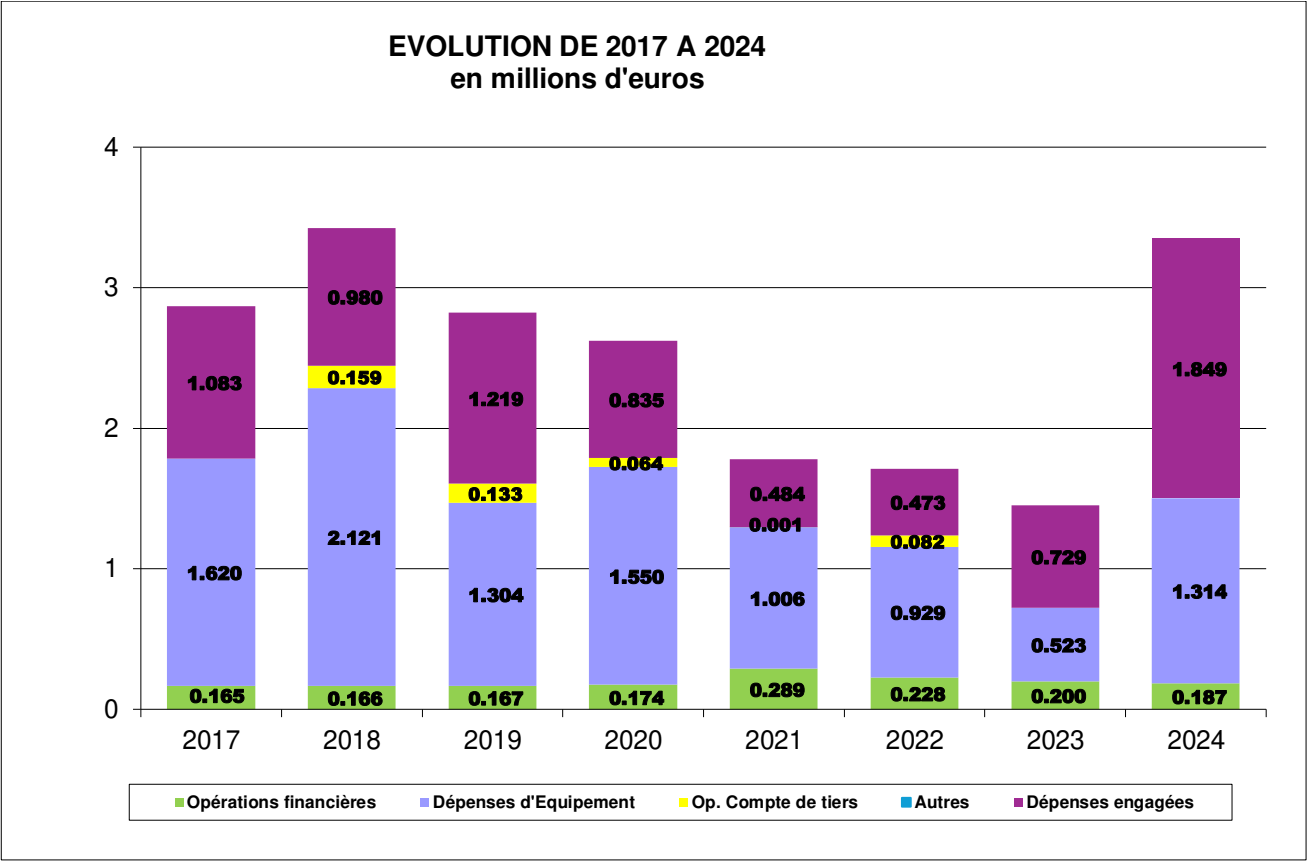
Réalisées à hauteur de 75,90 %, elles sont composées :

- principalement du remboursement du capital de la dette (cpté 16) pour **184.597 €** ;

- au compte 10 -dotations et fonds divers- la provision pour le remboursement de taxe d'aménagement pour travaux non réalisés n'a pas été mouvementée sur 2024 ;

- au compte 26, l'acquisition de 500 actions à la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole d'une valeur totale de **2.500 €** (délibération du conseil municipal du 30 janvier 2024).

3.1.3 - Évolution dépenses réelles



3.1.4 - Les dépenses d'ordre

Elles s'élèvent à **160.748 €** soit **9,67 %** des dépenses totales réalisées. Sur 2024 elles recensent la neutralisation des subventions d'investissement versées à la Métropole en 2023 pour 144.750 € et d'une subvention de 625 € versée à association, ainsi que les travaux en régie des agents des services techniques pour 15.373 € (pour la réhabilitation et la mise aux normes PMR des toilettes et vestiaires des tennis de la Saussaie).

3.2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellés	C.A. 2024				Rappel C.A. 2023		Evolution
		Prévisions + RAR	Réalisé	% Exécution	Restes à réaliser	Réalisé	Restes à réaliser	2024/2023

13	Subvention d'investissement (hors 138)	0			0		0	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 372 861	1 370 000	99,79 %				
23	Immobilisation en cours	0						
	Total des recettes d'équipement	1 372 861	1 370 000	99,79%	0	0	0	
10	Dotations	657 274	606 658	92,30%	0	774 237	0	-21,64%
	FCTVA	70 000	58 691	83,84%		116 834		
	Dotations Taxe aménagement	40 000	693	1,73%		63 075		
	Excédent de fonctionnement capitalisé	547 274	547 274	100,00%		594 328		
138	Participations, subventions	117 094	87 333	74,58%	0	0	0	
	dont Ambition Moselle	50 000	20 351					
	dont fonds de concours "vert"							
	Eurométropole	60 000	60 000					
	dont CAF (matériels éducatifs)	7 094	6 982					
26	Autres immobilisations financières	0	0		0	0		
024	Produits des cessions	1 000	0	0,00%	0	0		
	Total des recettes financières	775 368	693 991	89,50%	0	774 237	0	-10,36%
	Total des recettes réelles d'invest.	2 148 229	2 063 991	96,08%	0	774 237	0	166,58%
040	Opérations d'ordre section à section	690 125	528 686	76,61%		477 900		10,63%
192	Plus-values sur cession (DM techniques)					1 560		
21	Sorties d'inventaire (DM Techniques)							
28	Amortissements	690 125	528 686	76,61%		476 340		10,99%
041	Opérations patrimoniales	162 000	0	0,00%		0		
21	Sortie inventaire - Entrée inventaire	162 000		0,00%				
23	Régularisations comptables							
	Total des recettes d'ordre d'investis.	852 125	528 686	62,04%	0	477 900	0	10,63%
	TOTAL	3 000 354	2 592 678	86,41%	0	1 252 137	0	107,06%
	Excédent N-1	181 283	181 283					
	Virement de la section de fonctionnement	931 907				958 846	Pour mémoire	
	TOTAL RECETTES CUMULEES	4 113 544	2 773 960			1 252 137		

Les recettes réelles d'investissement encaissées sur 2024 s'établissent à **2.063.991 €** (contre 774.237 € en 2023). Il n'y a pas de recette engagée à reporter sur le budget 2024. Elles comprennent :

3.2.1 - Chapitre 13 : Subventions d'investissement

En 2024 aucune recette n'y a été enregistrée.

3.2.2 - Le compte 16

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024, un montant d'emprunts, revu par décision budgétaire modificative, avait été prévu. Un emprunt de **1.370.000 €** a été contracté en fin d'exercice pour couvrir une partie des dépenses d'investissement et notamment celles de la rénovation des courts de tennis engagées. Cet emprunt n'a pas pesé (aucune échéance) sur le budget 2024.

3.2.3 - Le compte 10

On y trouve les dotations dues au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA 2024 pour un montant de **58.691 €** (dépenses d'investissement de 2023) et les versements de la Métropole en ce qui concerne la Taxe d'Aménagement pour un montant de **693 €** en baisse depuis deux années (plus de construction neuve possible). A ces recettes s'ajoute l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2023, décidé par délibération du 26 mars 2024 dans le cadre de l'affectation du résultat N-1 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dégagé le 31 décembre 2023 après prise en compte des restes à réaliser soit **547.274 €**.

3.2.4 - Chapitre 138 : Les participations diverses

On y trouve la subvention du département, notifiée en 2023, dans le cadre du dispositif « Ambition Moselle » pour un montant de 50.000 €, sur le dossier de remplacement des luminaires par du Led, a été réalisée à hauteur de **20.351 €** conformément aux dispositions de la convention.

L'Eurométropole de Metz a ouvert, au cours du 1er trimestre 2024 un fonds de concours « fonds vert ». La commune a présenté son dossier sur le remplacement des luminaires. Il a été accepté par la commission d'attribution et la subvention a été inscrite par décision budgétaire modificative. Elle a été encaissée en totalité sur l'exercice 2024 pour **60.000 €**.

Une provision de 7.094 € était inscrite pour la participation de la Caisse d'Allocation Familiale à l'acquisition de matériels périscolaires en 2023 ; **6.982 €** nous ont été versés.

3.2.5 - Chapitre 024 « Produits des cessions »

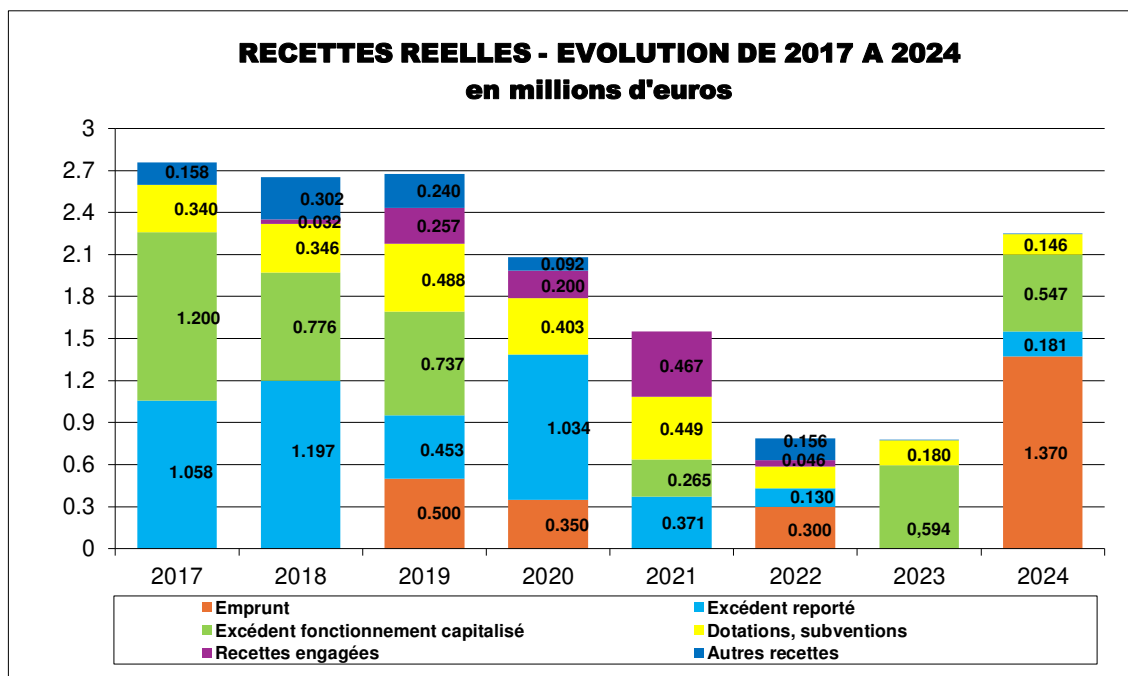
Les cessions sont inscrites au BP en section d'investissement ; elles équilibrent les dépenses de cette même section. Lors de leur réalisation, les recettes sont réintégrées en section de fonctionnement par prélèvement en DMT (décision modificative technique) et viennent augmenter le résultat de l'exercice. Pour rééquilibrer la section d'investissement, les crédits nécessaires sont alors inscrits au compte 10 « dotation » lors de la reprise (anticipée ou pas) du résultat. Au BP 2024 les crédits inscrits étaient de 1.000,00 €, aucun prélèvement n'a été effectué.

3.2.6 – Les mouvements d'ordre

De section à section on trouve les dotations aux amortissements pour **528.686 €** au titre de 2024.

A l'intérieur de la section (opérations patrimoniales) il n'y a eu aucune régularisation comptable de mise à jour de l'inventaire de la commune.

5.2.7 - Évolution des recettes réelles



3.3 – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	C.A. 2024			Pour mémoire C.A. 2023	évolution 2024/ 2023
	Prévisions	Réalisé	% exécution		
Opérations réelles	5 150 943	4 258 552	82,68%	4 069 437	4,65%
Gestion des services	4 675 568	3 849 291	82,33%	3 950 562	-2,56%

Charges financières	70 172	5 889	8,39%	7 803	-24,52%
Charges exceptionnelles	5 203	3 371	64,79%	41 073	-91,79%
Provisions pour charge de fonctionnement	400 000	400 000	100,00%	70 000	
Opérations d'ordre	690 125	528 686	76,61%	477 900	10,63%
Amortissement, provisions, autofinancement	690 125	528 686	76,61%	477 900	10,63%
TOTAL	5 841 068	4 787 238	81,96%	4 547 338	5,28%
Virement à la section d'investissement	931 907				

Chap .	Libellés	C.A. 2024			Pour mémoire C.A. 2023	évolution 2024/ 2023
		Prévisions	Réalisé	% exécution		
011	Charges à caractère général	1 753 669	1 370 032	78,12%	1 446 143	-5,26%
	60 - Achats	923 635	775 528	83,96%	814 760	-4,82%
	61 - Services extérieurs	523 905	399 572	76,27%	389 337	2,63%
	62 - Autres services extérieurs	298 049	187 442	62,89%	235 244	-20,32%
	63 - Impôts et taxes	8 080	7 491	92,71%	6 802	10,13%
012	Frais de personnel	2 467 720	2 202 764	89,26%	2 230 001	-1,22%
014	Atténuation de produits	30 000	14 073	46,91%	13 179	6,78%
042	Opérations d'ordre	690 125	528 686	76,61%	477 900	10,63%
675	VNC des immob. Cédées (DM technique)				1 560	
676	Diff. s/réal (positives)					
6811	Dotations aux amortissements	690 125	528 686	76,61%	476 340	10,99%
65	Autres charges de gestion courante	424 179	262 422	61,87%	261 239	0,45%
	Autres contributions	185 185	37 943	20,49%	52 353	-27,53%
	Elus (indemnités et frais de mission)	130 600	123 495	94,56%	124 182	-0,55%
	Subventions	108 394	100 985	93,16%	84 704	19,22%
66	Charges financières	70 172	5 889	8,39%	7 803	-24,52%
	Intérêts réglés à l'échéance	69 000	5 370	7,78%	8 113	-33,81%
	ICNE N-1 et ICNE de l'exercice	1 172	519	44,32%	-311	67,00%
67	Charges exceptionnelles	5 203	3 371	64,79%	41 073	-91,79%
68	Provision pour risques fonctionnement	400 000	400 000	100,00%	70 000	471,43%
	TOTAL	5 841 068	4 787 238	81,96%	4 547 338	5,28%
023	Virement à la section d'investissement	931 907				
	TOTAL	6 772 976				

L'exécution financière fait ressortir un total de dépenses réelles (hors opérations d'ordre) de **4.258.552 €** dont 73.654,12 € de charges rattachées (qui se rapportent à l'exercice et pour lesquelles la facturation n'est pas parvenue au 31 décembre), soit une augmentation de **4,65 %** par rapport à 2023.

La gestion des services regroupe les chapitres :

3.3.1 – Chapitre 011 - Charges à caractère général

Elles s'élèvent à **1.370.032 €**, soit **32,17 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

60 "Achats et variations de stocks" qui représentent **775.528 €**. Il s'agit principalement des factures d'énergie électrique, eau et assainissement, les carburants, chauffage et combustibles, l'achat de repas, de fleurs et terres végétales, des vêtements de travail et diverses fournitures de petits équipements. La baisse enregistrée par rapport à 2023 porte sur une diminution des consommations de fluides (eau, électricité et gaz), des carburants (véhicule électrique), de la fourniture de petits équipements, des fournitures administratives, des autres matières et fournitures destinées à l'entretien des espaces verts.

Sur ces 775.528 €, on peut distinguer :

- Pour l'administration générale (mairie, mairie annexe, centre technique)

97.036 € de dépenses énergétiques (eau et électricité)

12.918 € de carburants

3.344 € d'alimentation (organisation de manifestations)

23.158 € de fournitures d'entretien et de petits équipements

5.706 € de vêtements de travail

4.168 € de fournitures administratives

- Pour les écoles et services périscolaires

114.326 € de dépenses énergétiques (eau et électricité), contre 80.064 € en 2023

6.999 € de fournitures de petits équipements et de produits d'entretien (matériels pédagogiques, jeux éducatifs) contre 22.827 € en 2023

117.285 € pour la restauration scolaire (contre 101.101 € en 2023) et 1.499 € pour le pain

16.185 € de fournitures scolaires (14.526 € en 2023)

1.381 € de fournitures administratives

- Pour la culture et le cultuel

139.063 € de dépenses énergétiques contre 123.891€ en 2023 (Eglises, Château Fabert, Centre Jules Verne, Espace Jules Ferry)

3.509 € de dépenses d'équipements divers

4.574 € de fournitures d'entretien

- Pour le sport

105.722 € de dépenses énergétiques (Complexes sportifs, tennis, vestiaires et stades)

4.731 € de dépenses d'équipements divers

765 € de fournitures d'entretien

- Pour les activités jeunesse (centre de loisirs et autres activités)

3.160 € d'alimentation

5.363 € de petits équipements

- Pour l'aménagement des territoires

4.061 € d'eau (espaces verts) 3.160 € d'alimentation

70.384 € d'électricité (éclairage public)

1.313 € de combustible

16.062 € de fournitures non stockées (fleurs, terreau ...)

554 € de petits équipements

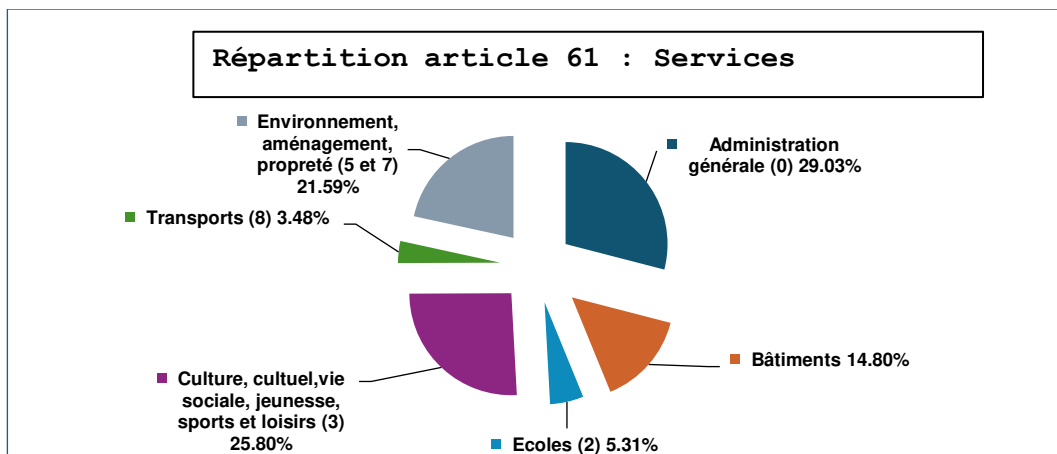
- Pour le transport

5.493 € de dépenses énergétiques pour les équipements de voiries

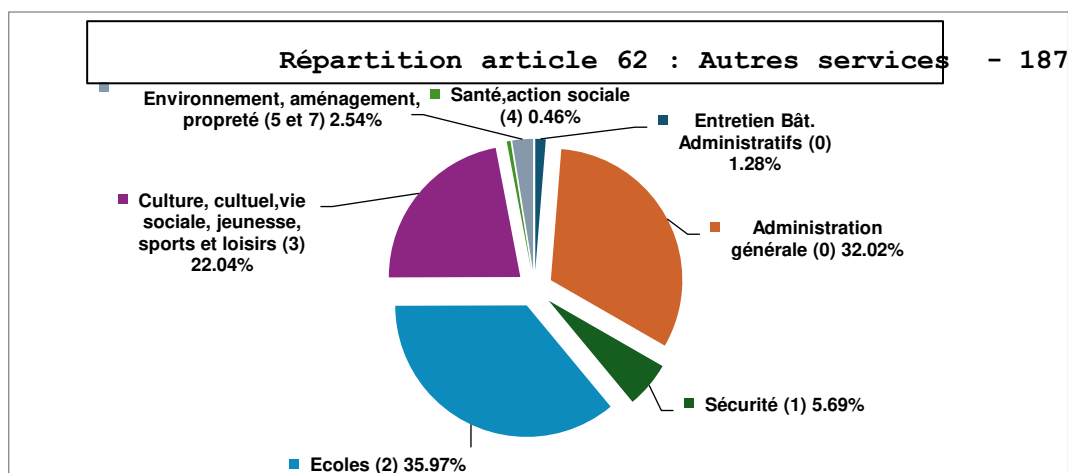
1.471 € de petits équipements de voirie

13.715 € d'entretien de voiries

61 "Services extérieurs", d'un montant de **399.592 €**, qui comptabilisent les services facturés par les entreprises sous forme de contrats de prestations de services, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparations, les maintenances, les assurances, les formations, l'entretien des terrains (dont stades). Les dépenses ont augmenté de 2,63 % par rapport à 2023, notamment pour les locations mobilières, l'entretien des voiries, les maintenances.



62 "Les autres Services extérieurs", d'un montant de **187.442 €**, tels que des remboursements de frais à d'autres partenaires, les frais postaux et de télécommunication, les honoraires, les transports ainsi que diverses cotisations et participations. On y trouve également les services bancaires et assimilés qui ne peuvent pas être ventilés.



635 "Impôts, taxes et versements assimilés", constitués principalement des impôts locaux sur les propriétés communales, dont le montant est de **7.491 €**.

3.3.2 – Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées

Ils enregistrent une baisse de 1,22 % par rapport à 2023 et s'élèvent à **2.202.764 €** et représentent **51,73 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Cette baisse, malgré l'augmentation automatique du « glissement-vieillesse-technicité » (GVT : échelons, échelles, grade), est due aux postes restés vacants plusieurs mois sur l'exercice 2024 (DGS, DST, agent comptable et agent des espaces verts).

3.3.3 – Chapitre 65 - Charges de gestion courante

D'un montant de **262.422 €** soit **6,16 %** des dépenses réelles, elles sont constituées principalement des participations, subventions aux associations et contingents obligatoires, ainsi que des indemnités et frais de mission des élus.

Les subventions aux associations ont représenté **53.985 €** (contre 44.406 € en 2023) soit **1,27 %** des dépenses réelles. Le bilan 2024 des subventions est annexé au Compte Administratif.

La subvention au C.C.A.S. de la commune s'est élevée à 47.000 € contre 40.298 € en 2023.

3.3.4 – Chapitre 66 - Charges financières

Elles s'élèvent à **5.889 €**, dont 5.370 € (soit 0,13 % des dépenses réelles) au titre du règlement des intérêts de la dette (contre 8.113 € en 2023) et 519 € d'intérêts courus non échus (contre - 311 € en 20232).

3.3.5 – Chapitre 67 - Charges spécifiques

D'un montant de **3.371 €** (contre 41.073 € en 2023, baisse due principalement par le passage en M57. En M14 ce chapitre était composé des dépenses exceptionnelles), on retrouve les titres annulés sur exercices précédents.

3.3.6 – Chapitre 68 – Dotations-Provisions

Compte tenu de la baisse annuelle des recettes de fonctionnement et des incertitudes tant sur l'avenir et l'augmentation des coûts que sur les dépenses nouvelles, du passage en instruction budgétaire M57 le Conseil municipal a délibéré, le 26 mars 2024 afin de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement courant de 150.000 €, une provision pour dépréciation des actifs circulants de 150.000 € et une provision pour dépréciation des immobilisations de 100.000 €. Le montant total de ces provisions est de **400.000 €**.

3.3.7 – Les opérations d'ordre

Elles comprennent les dotations obligatoires pour l'amortissement des frais d'études et des matériels acquis (528.686 €). Il est souligné que la M57 impose un amortissement au prorata temporis dès le 1^{er} jour alors qu'en M14 l'amortissement était annuel et commençait en année N+1 (deux calculs séparés jusqu'à la fin de l'amortissement des biens acquis avant 2024).

3.4 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	C.A. 2024			Pour mémoire C.A. 2023	évolution 2024/ 2023
	Prévisions	Réalisé	% exécution		
Opérations réelles	4 664 388	5 372 806	115,19%	5 391 136	-0,34%
Gestion des services	4 663 368	5 365 946	115,07%	5 115 366	4,90%
Produits financiers	20	45	225,00%	44	3,45%
Produits exceptionnels	1 000	6 815	681,53%	85 726	-92,05%

Reprise sur provisions	0	0		190 000	
Opérations d'ordre	310 125	160 748	51,83%	181 248	
Diff. S/réal. Immob, Trav. en régie....	310 125	160 748	51,83%	181 248	
TOTAL	4 974 513	5 533 554	111,24%	5 572 384	-0,70%
Excédent N-1	1 798 463			1 320 691	Pour
TOTAL	6 772 976			6 893 075	mémoire

VUE D'ENSEMBLE		C.A. 2024			Pour mémoire C.A. 2023	évolution 2024/ 2023
Chap.	Libellés	Prévisions	Réalisé	% exécution		
013	Atténuation de charges	4 000	5 933	148,32%	2 734	116,99%
70	Produits des services, du domaine	117 100	159 130	135,89%	320 566	-50,36%
73	Impôts et taxes	1 147 000	1 151 581	100,40%	1 152 136	-0,05%
	Dotation Métropole AC	1 047 000	1 046 189	99,92%	1 047 543	-0,13%
	Dotation Métropole DSC	100 000	105 392	105,39%	104 593	0,76%
731	Impositions directes	2 938 503	3 343 843	113,79%	3 249 061	2,92%
	Contributions directes	2 605 800	2 855 988	109,60%	2 752 350	3,77%
	Droits de mutation	120 000	192 271	160,23%	207 436	-7,31%
	Autres (TLPE+TCFE)	212 703	295 584	138,97%	289 274	2,18%
74	Dotations, subventions et participations	412 532	516 726	125,26%	345 828	49,42%
	D.G.F.				984	-100,00%
	D.S.R.	47 000	62 338	132,63%	55 617	12,08%
	Régularisation sur exercice écoulé FCTVA	7 000	12 548	179,26%	19 007	-33,98%
	Autres ETAT	602	6 430	1068,92%	1 395	360,91%
	Autres communes (Montigny L.Armand +RASED))	16 100	28 032	174,11%	21 595	29,81%
	Autres Grpts (Syndicat A. Camus acompte)	16 000	31 800	198,75%	24 000	32,50%
	CAF	75 830	94 841	125,07%	85 902	10,41%
	COMPENSATIONS FISCALES ETAT	100 000	140 255	140,26%	134 129	4,57%
	Dotation d'équipement (DETR)				3 199	-100,00%
	Dotation de recensement		9 426			
	Dotation titres sécurisés		9 000			
	Participation des familles restauration scolaire	150 000	120 703			
	Autres		1 354			
75	Autres produits de gestion courante	44 233	188 733	426,68%	45 042	319,02%
76	Produits financiers	20	45	225,00%	44	3,45%
77	Produits exceptionnels	1 000	6 815	681,53%	85 726	-92,05%
	Annulation mandat	1 000	6 815	681,53%	262	2501,27%
	Indemnités sinistres (au 75 en M57)				20 971	-100,00%
	Autres (Aide électricité + avoirs au 75)				62 933	-100,00%
	Produits des cessions				1 560	
78	Reprises sur provisions				190 000	
042	Opérations d'ordre	310 125	160 748	51,83%	181 248	-11,31%
722	Immobilisations corporelles	20 000	15 373	76,87%	35 498	-56,69%
7768	Neutralisation amortissement	290 125	145 375	50,11%	145 750	-0,26%
	TOTAL	4 974 513	5 533 554	111,24%	5 572 384	-0,70%
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 798 463	1 798 463		1 320 691	36,18%
	TOTAL	6 772 976	7 332 017		6 893 075	6,37%

Le montant des **recettes réelles encaissées** (hors opérations d'ordre) au cours de l'exercice s'élève à **5.372.806 €** (taux de réalisation : **115,19 %**). Elles sont en baisse de 0,34 % par rapport à 2023.

3.4.1 – Chapitre 013 : Atténuation de charges

Ce sont habituellement les remboursements de traitements par les assurances pour les agents en arrêt de maladie. C'est un montant de **5.933 €** qui a été réalisé et qui ont été reversés à l'agent en subrogation.

3.4.2 – Chapitre 70 : Produits des services du domaine

Il totalise **159.130 €**, soit **2,96 %** des recettes réelles. La baisse enregistrée par rapport à 2023 est due plus particulièrement au changement de plan comptable. Ce chapitre comprend désormais les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupations du domaine public, les redevances des services périscolaires (hors restauration scolaire), d'enseignement et de loisirs, les redevances de location de salles et les remboursements de frais des collectivités territoriales.

- * 37.018 €, hors restauration scolaire, de participation des familles pour les services périscolaires et de loisirs (contre 161.439 € en 2023 avec la restauration),
- * 42.702 € de participation des familles pour les petites et grandes vacances, les mercredis récréatifs et les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (31.814 € en 2023)
- * 5.527 € au titre de la régie de réservation de salles (12.212 € en 2023 et 20.240 € en 2022, diminution due à la non-location du Château)
- * 9.660 € de concessions dans les cimetières (13.110 € en 2023)
- * 2.496 € de frais de scolarité aux familles non moulinoises
- * 2.419 € de location de jardins
- * 51.532 € de remboursement de frais par la métropole pour l'entretien des espaces verts et voiries (52.200 € en 2023 avenant à la convention)
- * le reste concerne les redevances d'occupation, le bail de location de chasse et les refacturations de la balayeuse et des transports piscines.

3.4.3 – Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ces comptes ne regroupent plus que les dotations de la Métropole dues au titre de l'Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de **1.151.581 €**, (soit 21,43 % des recettes réelles).

3.4.4 – Chapitre 731 : Fiscalité locale

Ce nouveau chapitre (M57) regroupe la fiscalité levée par la Commune pour **2.855.988 €** (contre 2.752.350 € en 2023 -**soit 53,16 % des recettes réelles**-), et **487.855 €** (contre 497.710 € en 2023) d'autres taxes (taxe sur emplacements publicitaires, droits de mutation, taxe finale d'électricité). Le montant des recettes encaissées à ce chapitre s'élève à **3.343.843 € soit 62,24 % des recettes réelles**.

3.4.5 – Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

D'un montant de **516.726 €** (contre 345.828 € en 2023), elles représentent **9,62 %** des recettes réelles. L'augmentation constatée provient du changement de compte d'imputation en M57, notamment des recettes imputées au chapitre 70 en M14 qui le sont au chapitre 74 en M57.

◆ des dotations de l'État, dont :

- * **Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F)** : après toutes les baisses subies, la commune n'était plus éligible en 2022. Sous l'effet de l'augmentation de l'effort fiscal une petite participation nous a été versée en 2023, ce qui n'a plus été le cas en 2024.
- * **Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 62.338 €** (augmentation par rapport à 2023)
- * **Autres participations de l'État : 24.854 €** contre 1.395 € en 2023 : 163 € de dotation aux élus locaux, 173 € au titre de la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation, 9.426 € de dotation de recensement, 9.000 € de dotation de titres sécurisés, 1.673 € de frais d'assemblée électorale (élections européennes), 4.000 € de prime d'aménagement ANTS (titres sécurisés) et 419 € de maintien de service minimum (grève).
- * **FCTVA** part fonctionnement pour les dépenses éligibles de 2023 pour **12.548 €**. La loi de finances a supprimé cette recette pour 2024.

◆ des compensations fiscales de l'État : 140.255 € (contre 134.129 € en 2023).

◆ de la participation des familles à la restauration scolaire : 120.703 €.

◆ des subventions ou participations versées par d'autres communes et différents autres organismes pour soutenir le fonctionnement de certains services.

Le montant total de ces participations s'élève à **156.026 €** (contre 131.497 € en 2023), dont 21.454 € au titre de la convention avec Montigny-lès-Metz pour l'entretien du gymnase Louis Armand, 878 € de participation des communes pour le fonctionnement du RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), 5.700 € de frais « d'écologie », 31.800 € du Syndicat Albert Camus pour les charges 2023 du gymnase, 94.841 € (85.902 € en 2023) de participation de la Caisse d'Allocations

Familiales - CAF (Aides aux Temps Libres - ATL, Contrat Enfance Jeunesse – CEJ, ...) et 1.354 € de remboursement sur mise à disposition de personnel à la FOL.

3.4.6 – Chapitre 75 : Produits de gestion courante

Ils concernent les revenus des immeubles (y compris les gymnases) pour **41.051 €** et les recettes exceptionnelles comme les indemnités de sinistre, les avoirs, les arrondis de prélèvement pour **147.682 €** (dont 124.704 € d'indemnité pour l'école maternelle Paul Verlaine). Ils représentent **3,51 %** des recettes encaissées.

3.4.7 – Chapitre 76 : Produits financiers

Ce chapitre s'élève à **45 €** et regroupe les intérêts de parts sociales acquises auprès de la Caisse d'Épargne et/ou Crédit Agricole.

3.4.8 – Chapitre 77 : Produits spécifiques

Ce chapitre n'enregistre plus que les mandats annulés et avoirs sur exercices précédents pour **6.815 €**.

3.4.9 – Les opérations d'ordre

Elles comprennent : les écritures d'ordre concernant les travaux en régie effectués par les agents du service technique pour **15.373 €** et la neutralisation des subventions d'investissement versées en 2023 à la Métropole pour **144.750 €** et à une association pour l'acquisition d'un ordinateur pour **625 €** conformément à la délibération du Conseil Municipal.

4 – ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

ÉPARGNE BRUTE/ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette est un indicateur primordial de la gestion d'une commune.
Elle doit être positive et permettre à la fois de rembourser les dettes et financer les dépenses d'investissement.
Elle est calculée hors excédent antérieur

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles de fonctionnement	4 546 447 €	4 238 481 €	4 050 212 €	4 050 212 €	4 642 685 €	5 391 136 €	5 372 806 €
Dépenses réelles (hors intérêts de la dette)	3 401 041 €	3 465 194 €	3 441 224 €	3 441 224 €	3 826 766 €	4 061 634 €	4 252 663 €
ÉPARGNE DE GESTION	1 145 406 €	773 287 €	608 988 €	608 988 €	815 920 €	1 329 502 €	1 120 143 €
Annuité intérêts	23 662 €	17 488 €	16 847 €	16 847 €	10 325 €	7 803 €	5 889 €
ÉPARGNE BRUTE	1 121 744 €	755 799 €	592 141 €	592 141 €	805 595 €	1 321 699 €	1 114 254 €
Annuité en capital de la dette	166 472 €	161 678 €	161 678 €	161 678 €	210 125 €	199 905 €	184 597 €
ÉPARGNE NETTE	955 272 €	594 121 €	430 463 €	430 463 €	595 470 €	1 121 795 €	929 657 €

6 – VUE D'ENSEMBLE GENERALE

Le plan comptable M.57 impose **une présentation croisée par fonction**. Cette vue d'ensemble générale répartit par fonction les dépenses et les recettes **réelles** (hors opérations d'ordre) réalisées au cours de l'exercice, les restes à réaliser au 31/12 et en dégage un solde d'exécution.

La répartition par fonctions ventile tous les mouvements, à l'exception de la dette, des emprunts, des produits fiscaux, et des dotations d'État.

RÉPARTITION PAR FONCTION

SECTION	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
---------	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

	Non ventilés	Services Généraux	Sécurité	Enseint et formation	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	Santé et action sociale	Aménage- ment des territoires	Action écono- mique	Environ- nement	Transports	Fonction en réserve	TOTAL GENERAL
--	--------------	----------------------	----------	----------------------------	--	----------------------------------	-------------------------------------	---------------------------	--------------------	------------	---------------------------	------------------

OPERATIONS DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT												
Dépenses	259 470,55	284 941,58	3 190,44	333 354,97	220 475,12		206 198,53			193 513,87		1 501 145,06
Recettes	2 063 991,38											2 063 991,38
Solde	1 804 520,83	-284 941,58	-3 190,44	-333 354,97	-220 475,12		-206 198,53			-193 513,87		562 846,32
FONCTIONNEMENT												
Dépenses	425 222,92	1 945 558,47	137 301,61	749 606,63	719 677,15	74 745,34	165 416,57		20 343,78	20 679,24		4 258 551,71
Recettes	4 729 279,59	179 409,74		132 179,23	270 901,54		15 686,28		1 202,15	44 147,31		5 372 805,84
Solde	4 304 056,67	-1 766 148,73	-137 301,61	-617 427,40	-448 775,61	-74 745,34	-149 730,29		-19 141,63	23 467,07		1 114 253,13

RESTES A REALISER

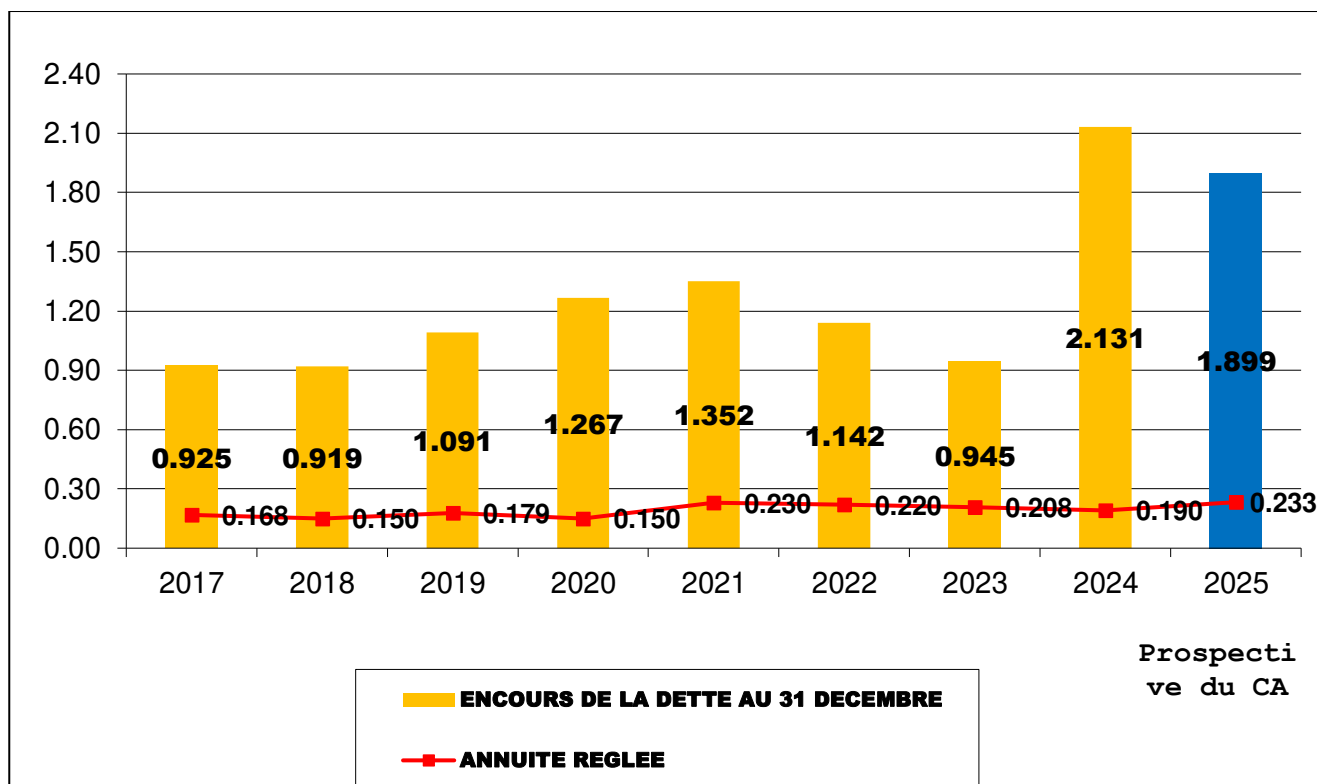
FONCTIONNEMENT												
Dépenses												
Recettes												
Solde												
INVESTISSEMENT												
Dépenses		34 813,20	367,32	213 629,08	1 557 339,93		37 430,39			5 296,00		1 848 875,92
Recettes												
Solde		-34 813,20	-367,32	-213 629,08	-1 557 339,93		-37 430,39			-5 296,00		-1 848 875,92

TOTAL GENERAL (opérations de l'exercice + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT												
Dépenses	425 222,92	1 945 558,47	137 301,61	749 606,63	719 677,15	74 745,34	165 416,57		20 343,78	20 679,24		4 258 551,71
Recettes	4 729 279,59	179 409,74		132 179,23	270 901,54		15 686,28		1 202,15	44 147,31		5 372 805,84
Solde	4 304 056,67	-1 766 148,73	-137 301,61	-617 427,40	-448 775,61	-74 745,34	-149 730,29		-19 141,63	23 467,07		1 114 253,13
INVESTISSEMENT												
Dépenses	259 470,55	319 754,78	3 557,76	546 984,05	1 777 815,05		243 628,92			198 809,87		3 350 020,98
Recettes	2 063 991,38											2 063 991,38
Solde	1 804 520,83	-319 754,78	-3 557,76	-546 984,05	-1 777 815,05		-243 628,92			-198 809,87		-1 286 029,60
Total dépenses	684 693,47	2 265 313,25	140 859,37	1 296 590,68	2 497 492,20	74 745,34	409 045,49		20 343,78	219 489,11		7 608 572,69
Total recettes	6 793 270,97	179 409,74		132 179,23	270 901,54		15 686,28		1 202,15	44 147,31		7 436 796,22
Solde global	6 108 577,50	-2 085 903,51	-140 859,37	-1 164 411,45	-2 226 590,66	-74 745,34	-393 359,21		-19 141,63	-175 341,80		-171 776,47

7 – LA DETTE

ÉVOLUTION DE LA DETTE DE 2017 A 2024 ET PROSPECTIVE 2025 (hors emprunt nouveau) en millions d'euros



Au 31 décembre 2024, l'encours de dette est de **2,131 M€** (contre 0,945 M€ au 31/12/2023).
 Pour rappel : au dernier exercice connu (2023) l'encours de dette de la commune de 0,945 € se traduisait par un ratio de 186 € par habitant alors que la moyenne de la strate était de 767 € par habitant

8 – LA FISCALITE

Les collectivités territoriales perçoivent désormais le nouveau panier de ressources qui se traduit par un transfert de la part départementale de TFB, un rebasage du taux et la mise en place d'un coefficient correcteur pour gérer les déséquilibres.

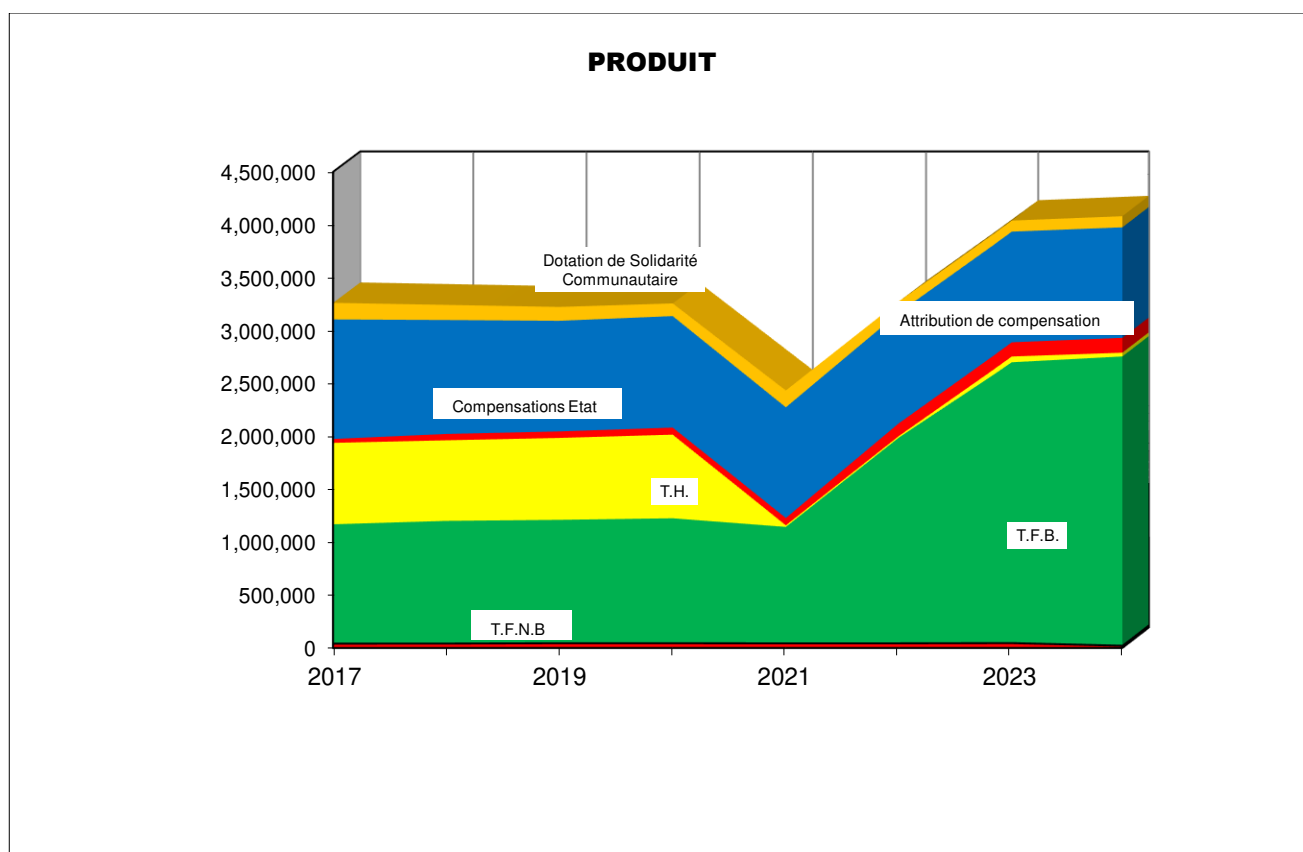
ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ DE 2017 A 2024

BASES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
T.F.N.B.	68 425	69 416	75 603	75 315	72 908	73 683	77 408	34 532
T.F.B.	10 938 292	11 244 820	11 305 749	11 450 334	10 671 826	11 068 909	11 718 062	12 093 823
T.H.	6 793 135	6 725 910	6 836 497	6 980 807	132 244	133 744	485 647	314 168

REBASAGE DES TAUX		AVEC NOUVEAU TAUX TFB à/c 2023
AVANT 2021	AVEC REBASAGE EN 2021	
11,32%	11,32%	11,32%
10,29%	24,55%	29,09%
58,43%	58,43%	58,43%

PRODUIT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 AVEC EFFET COEFFICIENT CORRECTEUR
T.F.N.B.	39 981	40 560	44 175	44 007	42 600	43 053	45 229	20 177
T.F.B.	1 125 550	1 157 092	1 163 362	1 178 239	1 098 131	1 942 555	2 652 146	2 732 634
T.H.	768 983	761 373	773 891	790 227	14 970	15 140	54 975	35 564
Compensations Etat	36 933	59 963	61 777	66 974	68 950	120 587	134 129	140 255

AC	1 131 615	1 078 420	1 046 814	1 055 188	1 046 422	1 046 800	1 047 543	1 046 189
DSC	157 151	143 391	131 329	120 355	159 856	107 048	104 593	105 392
TOTAL	3 260 213	3 240 799	3 221 348	3 254 990	2 430 929	3 275 183	4 038 616	4 080 211



9 – IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1 : atténuation du changement climatique

Axe 2 adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Axe 3 : gestion des ressources en eau

Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques

Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1 ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1 et 6
- à compter de l'exercice 2027 pour tous les axes.

En 2024 les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes :

- 2031 Frais d'études
- 2111 Terrains nus
- 2115 Terrains bâtis
- 2128 autres agencements et aménagements de terrains

A partir de 2025 tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunts.

La cotation environnementale consiste dans un premier temps à évaluer l'impact environnemental des dépenses selon chacun des axes de la taxonomie européenne. Le résultat de cette cotation est de trois natures : favorable, défavorable, ou neutre. Par défaut, une dépense est considérée comme « non cotée », la cotation « neutre » étant le résultat d'un cheminement logique ayant conduit à la conclusion que la dépense était sans effet selon l'axe d'analyse considéré. On obtient ainsi une cotation par axe.

Dans un second temps, le résultat des analyses par axe sont croisés pour conduire à une cotation agrégée. Une dépense peut donc être considérée comme globalement « favorable » (si tous les axes sont cotés favorablement ou favorablement et neutres), globalement « mixte » (si elle comprend des axes cotés à la fois favorablement et défavorablement, et le cas échéant, neutres), ou globalement « neutre » (si tous les axes sont cotés neutres). Par définition, il n'existe pas de cotation mixte pour une cotation sur un seul axe.

Les préfectures s'assurent de la présence effective de l'annexe pour les budgets concernés. **La cotation environnementale des dépenses relève de la seule responsabilité de l'ordonnateur, sous contrôle démocratique (assemblées délibérantes, citoyen, associations environnementales).** La cotation ne fait pas l'objet d'un contrôle ni des préfectures, ni des comptables. Chaque année, l'ensemble des données produites par les collectivités, y compris au-delà du seul périmètre obligatoire, font l'objet d'une publication en Open data.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (annexe actuelle sous réserve de modifications retour DUST et Monsieur le Maire)

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00	-5 600,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	19 667,67	19 667,67	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	65 581,10	45 081,11	0,00	0,00	39 440,59	-18 940,60
A130 Réseaux et installations de voirie	165 301,84	154 042,83	0,00	0,00	6 975,50	4 283,51
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	60 186,37	58 874,47	0,00	0,00	1 311,90	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	261 660,40	278 572,82	0,00	0,00	4 420,00	-21 332,42
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	579 397,38	556 238,90	0,00	0,00	64 747,99	-41 589,51

|AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	7 000,00	0,00	0,00	12 600,00	-5 600,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	19 667,67	19 667,67	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	65 581,10	45 081,11	0,00	39 440,59	-18 940,60
A130 Réseaux et installations de voirie	165 301,84	154 042,83	0,00	6 975,50	4 283,51
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	60 186,37	58 874,47	0,00	1 311,90	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	261 660,40	278 572,82	0,00	4 420,00	-21 332,42
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	579 397,38	556 238,90	0,00	64 747,99	-41 589,51

VILLE DE MOULINS-LES-METZ





Mairie de Moulins-lès-Metz

6, Rue de la Mairie
57160 Moulins-lès-Metz
03.87.60.44.60

www.moulins-les-metz.fr

Conseil Municipal du 30 mars 2021